



SOMMAIRE

	Page
Point 15 de l'ordre du jour :	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (fin)	1

Président : M. Stanisław TREPCZYNSKI (Pologne).

En l'absence du Président, M. Nkundabagenzi (Rwanda), vice-président, prend la présidence.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale
de l'énergie atomique (fin)

1. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : A l'occasion de l'examen du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] sur ses activités en 1971/72¹, la délégation soviétique souhaiterait présenter les considérations suivantes :

2. Dans les conditions actuelles où l'énergie atomique commence à être utilisée à une échelle considérable, les activités de l'AIEA deviennent de plus en plus étroitement liées aux problèmes de la sécurité internationale, de la limitation de la course aux armements et du désarmement. L'affaiblissement de la tension internationale et le renforcement de la paix mondiale créent des conditions meilleures pour l'élargissement de la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'atome. Se rendant compte à quel point l'amélioration de la situation internationale est importante pour le développement multilatéral de la coopération internationale dans divers domaines, et en particulier dans celui des activités de l'AIEA, l'Union soviétique déploie des efforts considérables en vue de renforcer la paix et la sécurité. Nous avons déjà mentionné la grande importance que présentent à cet égard les accords signés entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique au sujet de la limitation des armements stratégiques. Un autre facteur positif à cet égard consiste dans les initiatives prises par l'Union soviétique en vue de conclure toute une série d'autres accords relatifs à la limitation de la course aux armements. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a présenté une proposition relative au non-recours à la force

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel, 1er juillet 1971-30 juin 1972* (Vienne, août 1972); transmis aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/8774).

dans les relations internationales et à l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [A/L.676]. La solution de ce problème élargirait considérablement les possibilités de coopération internationale également dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

3. A ce propos, l'Union soviétique constate avec satisfaction que les divers Etats du monde s'efforcent de plus en plus de coopérer et de résoudre les questions internationales litigieuses par des moyens pacifiques, ce qui crée des conditions favorables à un nouveau renforcement de la paix mondiale et de la sécurité internationale. Une telle évolution favoriserait certainement un développement satisfaisant des activités de l'AIEA, qui a pour mandat d'utiliser les réalisations de la science et de la technique nucléaires en vue d'assurer le maintien de la paix, de la santé et du bien-être dans le monde entier.

4. Au cours de l'année écoulée, l'autorité internationale dont jouit l'AIEA s'est affirmée, de même que son rôle en matière d'organisation de la coopération internationale dans le domaine des utilisations de l'énergie atomique. Le volume des activités qu'elle déploie à cette fin s'est accru au cours des dernières années. Le nombre des Etats qui participent à ses travaux a également augmenté, surtout en raison de l'admission de nouveaux pays en voie de développement en tant que membres de l'Agence. Nous notons avec satisfaction que la République populaire du Bangladesh a été admise récemment en tant que membre de l'AIEA au cours de la vingt-sixième session de la Conférence générale qui s'est tenue à Mexico.

5. Il faut rechercher la raison de l'autorité accrue dont jouit l'AIEA sur le plan international dans les activités importantes et considérables que l'Agence a entreprises pour s'acquitter de ses fonctions de contrôle conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*].

6. L'Union soviétique accorde une grande importance à ce traité dont la conclusion contribue sensiblement à la création de conditions favorables à la solution d'autres problèmes du désarmement. Ce traité donne également la possibilité aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui en sont signataires de profiter des avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Comme on le sait, ce traité a été largement reconnu sur le plan international. A l'heure actuelle, près de 100 Etats l'ont signé, et 71 l'ont ratifié. Ainsi se manifeste l'actualité et la portée de cet important accord international.

7. La délégation soviétique a indiqué à plusieurs reprises que le fait que le Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires a été conclu et que l'AIEA s'est vu confier à cette occasion des fonctions de contrôle a entraîné un renforcement de la responsabilité internationale de l'Agence. A l'heure actuelle, plus de 30 Etats non dotés d'armes nucléaires ont achevé leurs négociations avec l'AIEA, et un nombre presque égal d'Etats poursuivent activement des négociations avec l'Agence en vue de conclure des accords correspondants. Il convient de mentionner, en tant qu'exemple positif, le fait que les Etats socialistes signataires du Traité sur la non-prolifération ont déjà achevé leurs négociations avec l'Agence, en parfaite conformité avec le projet type, et ont conclu des accords de garanties. Ces accords ont été approuvés par le Conseil d'administration.

8. Il convient également de mentionner avec satisfaction que le Conseil d'administration a approuvé, en septembre 1972, un accord de garantie avec cinq Etats dotés d'armes nucléaires et membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM] : la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. La conclusion de cet accord et la ratification rapide par ces pays du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitueront un facteur positif dans la direction souhaitée. Il serait important que les pays qui n'y ont pas encore adhéré deviennent parties au Traité.

9. L'AIEA pourrait s'acquitter de ses tâches avec encore plus de succès si le principe de l'universalité, qui est l'un des principes les plus importants en ce qui concerne les activités de n'importe quelle organisation internationale, était pleinement respecté. A cet égard, il est nécessaire d'appeler l'attention sur la question de la participation de la République démocratique allemande aux activités de l'AIEA. Cet Etat souverain est, comme on le sait, un pays hautement développé du point de vue industriel et qui déploie une activité considérable dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La République démocratique allemande a été l'un des premiers pays à conclure un accord de garanties conformément au Traité sur la non-prolifération et elle participe activement à la mise en œuvre effective de ce traité. Le moment est venu de prendre une décision positive sur la question de l'admission de la République démocratique allemande à l'AIEA.

10. La délégation soviétique s'est prononcée, lors de la seizième session de la Conférence générale de l'AIEA, en faveur de l'adoption du programme de l'Agence préparé par le secrétariat pour la période 1973-1978. Ce programme, qui s'étend sur une nouvelle période de six ans, prévoit l'exécution de travaux portant sur les orientations scientifiques et techniques qui sont actuellement les plus importantes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et qui présentent en même temps de l'intérêt pour tous les pays, aussi bien développés qu'en voie de développement. Dans son ensemble, le programme paraît être suffisamment équilibré et répondre aux intérêts des Etats membres de l'AIEA. Il convient de relever particulièrement que ce programme prend en considération des problèmes extrêmement actuels, tels que la préservation de l'environnement, le développement de l'énergie nucléaire, y compris les questions ayant trait à la technique des réacteurs nucléaires et des centrales atomiques, les recherches liées à la création éventuelle de réacteurs thermo-

nucléaires, le perfectionnement des méthodes techniques en matière de garanties, etc.

11. Le programme prévoit que l'on continuera de développer et de perfectionner les activités relatives à un système international d'informations nucléaires. Ce système d'information fonctionne déjà avec succès depuis plusieurs années. La pratique a montré que les principes sur lesquels on s'était fondé lors de sa création étaient exacts. Ce système contribue au développement de la coopération internationale dans le domaine des échanges de renseignements scientifiques.

12. Il est essentiel que l'Agence participe plus activement à la solution du problème qui consiste à défendre l'homme et l'environnement des effets nuisibles des rayonnements nucléaires et de différents types de déchets découlant de la production. En Union soviétique, on accorde une grande importance à ce problème. Récemment, au cours de la session du Soviet suprême de l'URSS, une ordonnance spéciale a été prise quant aux mesures à adopter pour continuer d'améliorer la protection de la nature et utiliser rationnellement les ressources naturelles. La délégation soviétique estime que la coopération internationale présente une très grande importance pour la solution des nombreux problèmes intéressant l'environnement. A cet égard, nous souhaiterions exprimer l'opinion suivante : l'AIEA devrait devenir l'organe chargé d'assurer cette coopération internationale en matière de protection de l'environnement contre les déchets radioactifs.

13. Il est souhaitable, en particulier, d'élargir également la coopération de l'AIEA avec les autres organismes des Nations Unies qui peuvent apporter une contribution utile à la solution de ce problème. Un de ces organes est le Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Ce comité, qui procède à une évaluation des possibilités de pollution radioactive de l'environnement, dues en particulier aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, doit utiliser au cours de ses travaux l'importante expérience accumulée par l'AIEA dans ce domaine.

14. Au cours des dernières années, on constate dans de nombreux pays un accroissement rapide des utilisations de l'énergie atomique. Cette utilisation se développe également avec succès en Union soviétique. Au cours de l'année écoulée, on a mis en service un quatrième groupe à la centrale atomique de Novovoronej, pouvant produire une énergie de 440 000 kWh. La puissance totale de la station atteint 1,5 million de kW. Au cours des prochaines années entrera en exploitation la centrale atomique de Leningrad qui comporte deux réacteurs du type à canal d'une puissance totale de 2 millions de kW. Une série d'autres centrales atomiques — celles de Kola, de Koursk, de Smolensk, etc. — sont en cours de construction. On achève la construction de la première installation atomique au monde à double fin. Elle servira à la production d'énergie électrique et au dessalement de l'eau de mer dans la ville de Schevtchenko dans le Kazakhstan.

15. Les utilisations pacifiques de la science et de la technique atomique ont connu un important développement dans toute une série de républiques de l'Union et l'on sait que l'Union soviétique compte 15 républiques. Les

républiques disposent d'une importante base industrielle pour la production de matériel nucléaire, d'instruments et d'installations.

16. D'importants centres scientifiques atomiques ont été créés dans pratiquement toutes ces républiques. Ces centres sont équipés d'installations nucléaires modernes : réacteurs de recherche, accélérateurs, installations puissantes d'irradiation par radio-isotopes et équipements modernes de physique nucléaire. Des cadres scientifiques nationaux ont été formés et des écoles scientifiques se sont développées.

17. Des mesures sont également appliquées en vue de développer la coopération et de renforcer l'intégration en ce qui concerne les activités des pays socialistes en matière de science et de technique. L'URSS apporte son assistance technique aux pays socialistes faisant partie du Conseil d'aide économique mutuelle. L'Union soviétique apporte également son aide à toute une série de pays en voie de développement, tant sur une base bilatérale que par l'intermédiaire d'organismes internationaux, au nombre desquels figure l'AIEA. L'Union soviétique verse régulièrement une contribution au programme d'assistance technique réalisé par l'Agence.

18. Les contributions volontaires de l'Union soviétique pour 1972 s'effectuent sous la forme de fournitures d'équipement, d'appareils et de matériel à des pays en voie de développement qui sont des Etats membres de l'Agence, ainsi que sous forme de voyages d'étude scientifiques de représentants de divers Etats membres de l'Agence en URSS. En 1972, deux voyages de ce genre ont été organisés, auxquels ont participé plus de 60 scientifiques et spécialistes des pays en voie de développement.

19. La délégation soviétique a déclaré à la seizième session de la Conférence générale à Mexico que le Gouvernement de l'URSS avait décidé d'accroître la contribution volontaire de l'Union soviétique au fonds d'assistance technique de l'AIEA et de la porter à 350 000 roubles. Cette somme pourra être consacrée à l'aide aux pays en voie de développement, dans le cadre du programme de l'AIEA, notamment sous la forme de réunions, de voyages d'étude, de séminaires et de cours de l'Agence organisés en Union soviétique.

20. En conclusion, la délégation soviétique souhaiterait déclarer qu'elle approuve le rapport présenté par l'AIEA. Comme nous l'avons déjà indiqué, les activités de l'Agence ont une grande signification scientifique et pratique et sont liées aux problèmes du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

21. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que l'AIEA continuera de développer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique au profit de l'humanité tout entière.

22. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens avant tout à féliciter le Directeur général, M. Eklund, et son personnel, du rapport annuel de l'AIEA dont nous sommes saisis. Il est certain que la portée et le sens des travaux de l'Agence gagnent rapidement en ampleur. Nous envisageons l'avenir dans la certitude que

l'Agence saura traiter comme il convient les problèmes et les questions auxquels elle doit faire face.

23. Le programme de garanties de l'AIEA continue d'avoir notre appui le plus ferme. La mise en œuvre, dans le cadre du Traité de non-prolifération, de procédures efficaces, effectives et acceptables permettant de garantir le matériel nucléaire et d'empêcher qu'il soit détourné de ses utilisations pacifiques est de la plus haute importance pour la paix et la stabilité mondiales. L'Agence a déjà conclu des accords de garanties avec 31 pays et avec l'EURATOM. Nous demandons instamment aux pays qui ne sont pas encore devenus parties au Traité de non-prolifération de le devenir et d'entamer au plus vite des négociations sur les garanties avec l'Agence.

24. L'assistance technique est également l'un des programmes importants de l'Agence. Nous pensons que les activités de promotion de l'AIEA jouent un rôle essentiel dans le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques dans de nombreux pays membres et ces activités continuent d'avoir notre appui enthousiaste et complet. Dans le cadre de ce programme, j'ai été heureux d'entendre M. Eklund parler de l'encouragement que l'Agence donne aux pays en voie de développement en vue de découvrir et de mettre en valeur de nouvelles ressources en uranium. La recherche et l'exploitation de ressources d'énergie adéquates est une préoccupation pour nous et pour les générations futures, et l'Agence mérite d'être félicitée de ses activités dans ce domaine.

25. Nous approuvons pleinement l'importance que l'AIEA attache à la recherche dans les domaines connexes de la protection de l'environnement et du traitement des déchets. Pour répondre aux besoins sans cesse croissants de la production d'énergie électrique, l'énergie nucléaire jouera nécessairement un rôle de plus en plus important dans le monde. Les aspects de l'utilisation de l'énergie nucléaire qui concernent l'environnement exigent une attention particulière et immédiate à la fois sur le plan national et international. Il faut trouver les moyens efficaces de résoudre ces problèmes, réels ou latents, si l'on veut que le monde bénéficie des avantages qu'offre l'énergie nucléaire. Dans le système des Nations Unies, l'AIEA est l'organe particulièrement qualifié pour s'occuper des effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement et des questions qui en résultent.

26. M. Eklund a esquissé les grandes lignes d'un programme élargi et renforcé de l'AIEA pour l'environnement. Nous espérons que la mise en œuvre de ce programme s'accomplira en étroite coopération avec les autres institutions et organismes des Nations Unies. La coopération et la coordination avec la nouvelle organisation sur l'environnement seront particulièrement nécessaires.

27. L'Agence s'occupe actuellement d'un domaine important, le traitement des déchets hautement radioactifs. Les déchets radioactifs doivent être isolés de l'environnement mais le volume des déchets et les dommages éventuels qu'ils peuvent faire subir à l'environnement ne pourront qu'accroître avec l'utilisation toujours plus grande de l'énergie nucléaire. L'Agence a maintenant la possibilité de définir l'étendue du problème international du traitement

des déchets et d'élaborer des propositions de coopération pour le traitement et l'élimination de ces déchets radioactifs.

28. Les travaux de l'AIEA dans la mise en œuvre du Traité de non-prolifération, dans le domaine de l'environnement et dans celui des utilisations pacifiques de l'énergie atomique constituent une contribution importante au progrès de l'humanité. L'AIEA mérite l'appui enthousiaste de l'Assemblée générale et des Etats Membres.

29. M. FIEDLER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport de l'AIEA pour la période allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972, présenté ce matin d'une manière extrêmement claire et concise par le Directeur général, M. Sigvard Eklund, expose de façon très complète et minutieuse les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée et indique — à notre satisfaction — le rôle efficace que l'Agence continue de jouer en permettant à l'humanité de bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

30. Ce débat nous fournit également la possibilité d'exprimer à l'Agence, au Conseil des gouverneurs et au Directeur général, M. Eklund, notre sincère appréciation pour la manière dont l'Agence s'est acquittée de sa tâche importante. Le Gouvernement autrichien continue d'appuyer énergiquement l'évolution des programmes de l'Agence, qui ont été adoptés de manière à répondre aux besoins changeants des Etats membres.

31. Je me bornerai, en parlant de ce rapport, à faire des observations générales sur trois grandes questions : la mise en œuvre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, les recommandations de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires qui a eu lieu à Genève du 21 août au 28 septembre 1968², et les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement.

32. Il est normal que l'Agence, dans son rapport, ait donné une grande importance aux problèmes liés à la mise en œuvre du Traité de non-prolifération. Nous sommes heureux de noter que, sur 74 Etats qui en juillet 1972 avaient ratifié le Traité, 30 ont déjà rempli les obligations découlant de l'article III, et que des négociations avec d'autres Etats sont en cours. A ce propos, l'Autriche se félicite particulièrement de l'accord intervenu entre l'Agence et l'EURATOM ainsi que les cinq Etats membres de l'EURATOM signataires du Traité de non-prolifération, ce qui permettra à l'AIEA de vérifier dorénavant les garanties sur leur territoire. Nous espérons que ce progrès remarquable vers la mise en œuvre universelle de ce traité incitera les pays qui, pour une raison ou une autre, ne l'ont pas encore ratifié, ou n'ont pas encore entamé de négociations avec l'Agence en vue de sa mise en œuvre, à réexaminer leur position et ensuite à en accepter pleinement les dispositions. On sait que, dès le début, l'Autriche a considéré le Traité de non-prolifération comme un instrument important pour le désarmement et pour une sécurité internationale plus grande et — lorsqu'il aura été mis en

œuvre — comme un moyen important d'alléger la tension internationale et d'aboutir à la détente. Pour cette raison, l'Autriche a été parmi les premiers à signer et à ratifier ce traité et à conclure un accord de garanties avec l'Agence.

33. En insistant sur l'importance exceptionnelle que la mise en œuvre universelle de l'article III du Traité de non-prolifération présente pour l'avenir de l'humanité, nous n'hésitons cependant pas à nous demander si le libre échange des renseignements techniques qui doit être assuré en tenant compte des besoins des pays en voie de développement, comme le prévoit l'article IV 2) du Traité de non-prolifération, s'est fait sentir dans les travaux de l'Agence au cours des douze derniers mois. Encore que les Etats membres qui sont en tête dans le domaine de la science et de la technique nucléaires aient fait des efforts pour fournir des renseignements utiles aux autres pays, le rapport nous montre que l'Agence ressent des difficultés croissantes à satisfaire les demandes d'assistance technique. Nous estimons que, afin de réaliser les espérances suscitées par l'article IV du Traité de non-prolifération, il conviendra à l'avenir d'accroître les fonds de façon substantielle. L'Autriche continue d'appuyer les programmes d'assistance technique de l'Agence et contribuera par conséquent au Fonds général, conformément à sa quote-part de base, sous réserve de l'approbation du Parlement autrichien.

34. Pour ce qui est de certains aspects des recommandations de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires, il est encourageant de constater que de nouveaux progrès ont été réalisés dans le Système international d'informations nucléaires qui passe actuellement du stade expérimental à un stade pleinement opérationnel. C'est là une évolution très satisfaisante qui débouchera sur un système mondial de coopération en vue du rassemblement et du traitement de nouvelles informations sur la science et la technique nucléaires au bénéfice de tous les Etats membres et des organismes internationaux participants.

35. En ce qui concerne l'augmentation du nombre des membres du Conseil des gouverneurs, ma délégation espère que l'amendement à l'article VI du Statut de l'Agence, qui augmente la représentation des Etats en voie de développement, entrera en vigueur au plus tôt. L'Autriche a entamé la procédure parlementaire nécessaire pour que cet amendement soit ratifié très prochainement.

36. Ma délégation a toujours porté un intérêt actif aux travaux de l'Agence qui concernent les explosions nucléaires à des fins pacifiques et, avec d'autres pays, elle a présenté, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, un projet de résolution demandant à l'Agence "... de rechercher des moyens de créer, dans le cadre de l'Agence, un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques sous contrôle international approprié" [*résolution 2829 (XXVI)*]. Nous sommes très heureux de noter que l'Agence a également accompli de nouveaux progrès dans ce domaine et que des colloques portant sur les techniques des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont organisés de manière suivie.

37. Maintenant, je voudrais ajouter quelques mots sur la technique nucléaire et plus particulièrement sur les matériaux nucléaires. Ma délégation se félicite du programme

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session*, point 96 de l'ordre du jour, document A/7277 et Corr.1 et 2, par. 17.

actif entrepris par l'Agence en vue de la prospection et de la mise en valeur de nouvelles ressources en uranium, notamment dans les pays en voie de développement, pour permettre à ces derniers de profiter de l'expansion de la puissance nucléaire. Malgré le ralentissement actuel du marché, il nous faut découvrir un million de tonnes d'uranium avant 1980 pour répondre en totalité aux besoins mondiaux d'énergie dans les années 80. A notre avis, l'Agence a pleine compétence juridique et technique, au sein du système des Nations Unies, pour veiller à ce que la prospection soit poussée de la manière la plus active.

38. Passant maintenant à un domaine d'activité dont l'importance va augmenter rapidement à l'avenir, à savoir les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement, je voudrais faire une observation d'ordre général. Il est certain que l'une des tâches les plus importantes et les plus urgentes de l'Agence au cours des années à venir sera d'étendre considérablement ses activités en ce qui concerne l'étude du comportement et des conséquences que présenteront pour l'environnement les divers phénomènes de radioactivité résultant de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et d'assumer un rôle directeur, en collaboration ou en consultation étroite avec d'autres institutions et organes des Nations Unies, y compris les arrangements d'organisation qui découleront de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en juin. C'est avec raison que la qualité de la vie et les moyens de l'améliorer sont devenus l'un des sujets les plus discutés de ces dernières années. Les questions relatives à la réduction de la pollution, à la protection de l'environnement et aux mesures visant à éviter les imprécisions et les erreurs du passé préoccupent non seulement les gouvernements et les experts mais, de plus en plus, le public. L'Agence est, à notre avis, l'organe compétent, au sein du système des Nations Unies, pour traiter de tous ces problèmes.

39. Pour conclure, permettez-moi de dire quelques mots sur les progrès effectués depuis l'an dernier dans la planification et la construction du siège permanent de l'Agence. Ces faits ont déjà été communiqués par ma délégation à la seizième session de la Conférence générale de l'Agence ainsi qu'à la Cinquième Commission de l'Assemblée, il y a peu de temps³. Il me semble néanmoins très opportun de revenir à cette question ici, à propos du rapport de l'Agence et devant un plus large auditoire.

40. Le 21 octobre 1971, l'Agence et l'Internationale Amtssitz- und Konferenz Zentrum Wien A.G. (Société des sièges d'organisations internationales et du Centre de conférences de Vienne S.A.), créée par le Gouvernement fédéral autrichien et la ville de Vienne, se sont mises d'accord sur les besoins de l'Agence en matière de locaux dans le bâtiment du siège, les institutions communes et la zone autonome des conférences.

41. En décembre 1971 et en février 1972, des avant-projets pour le bâtiment du siège ont été soumis à l'Agence. Peu après; plusieurs réunions de travail et de planification ont eu lieu avec l'Agence. Ces discussions ont permis, en

mai 1972, de mettre au point un projet susceptible d'être soumis aux services autrichiens compétents, conformément à la législation autrichienne sur le bâtiment.

42. En même temps, une solution convenable aux problèmes de la circulation a été trouvée, selon laquelle la zone du siège sera reliée à un système d'autoroutes, permettant ainsi d'accéder facilement à l'aéroport de Schwechat.

43. Le nombre et le genre d'installations techniques nécessaires dans le bâtiment du siège ont également été décidés dans une large mesure dès la fin du mois de mai.

44. En ce qui concerne la construction des services communs et des salles de conférences, les discussions de planification et de travail ont commencé au début de juin 1972, aboutissant à la mise au point des projets le 3 août 1972. Tous les plans à venir seront élaborés eux aussi en étroite coopération avec l'Agence. Les travaux de construction du Donaupark doivent commencer au début de 1973.

45. En ce qui concerne la construction des laboratoires de garanties et le transfert à Seibersdorf des trois laboratoires qui se trouvent actuellement au siège de l'Agence, les négociations entre les autorités autrichiennes et l'Agence se poursuivent favorablement.

46. Pour conclure, je voudrais, une fois de plus, au nom de la délégation et du Gouvernement autrichiens, exprimer notre gratitude et notre satisfaction à l'Agence, à son directeur général, M. Eklund, pour ses qualités de chef, et à ses collaborateurs, pour le dévouement et la compétence avec lesquels ils ont servi notre but commun, dans un domaine aussi important pour le progrès de l'humanité.

47. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Dès l'abord, je voudrais, au nom de la délégation tchécoslovaque, dire combien nous sommes satisfaits de tout ce qu'a réalisé l'AIEA et des tendances positives qui se sont fait jour dans ses travaux, notamment au cours des dernières années. Grâce à ces tendances positives, l'Agence accomplit progressivement sa mission, qui consiste à mettre au service de la paix et du bien-être de l'humanité les résultats obtenus grâce aux travaux de recherche de l'énergie atomique et de la physique nucléaire.

48. A la seizième session de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue récemment à Mexico, la délégation tchécoslovaque a évalué dans un esprit favorable les activités de l'année précédente, notamment en ce qui concerne les obligations découlant du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il faut cependant inscrire au passif de l'Agence le fait que des accords de garanties n'ont été conclus que par 40 pays à peine, tout en reconnaissant que, parmi ceux qui ont déjà signé ces accords, se trouvent un grand nombre de pays qui ont atteint un niveau très élevé dans la recherche et l'exploitation de l'énergie atomique.

49. Notre pays a conclu un accord de garanties avec l'Agence le 3 mars dernier et les dispositions supplémentaires sont entrées en vigueur en juillet. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises en vue d'appliquer cet accord.

³ *Ibid.*, vingt-septième session, Cinquième Commission, 1513ème séance, par. 57 et 58.

50. Je tiens à dire, au nom de ma délégation, que la République socialiste de Tchécoslovaquie reste toute disposée à coopérer avec l'Agence en ce qui concerne les garanties, l'échange des connaissances nécessaires pour résoudre des problèmes particuliers, la participation d'experts aux délibérations et enfin — ce qui n'est pas le moins important — l'analyse d'échantillons des matériaux nucléaires visés par les garanties.

51. Nous encouragerons à l'avenir tous les efforts de l'Agence dans le domaine des garanties et nous notons avec satisfaction que ces efforts ont déjà pris un essor nouveau.

52. Je voudrais, à l'exemple des orateurs qui m'ont précédé, souligner qu'un accord de garanties a également été signé entre l'Agence et la République démocratique allemande. On sait que, dans ce pays, la recherche comme l'exploitation pacifique de l'énergie atomique ont atteint un niveau très élevé. Il est évident qu'un pays doté d'un potentiel nucléaire aussi avancé et important aurait dû être depuis longtemps membre de l'Agence. Nous croyons que cette erreur, due à la discrimination que certains Etats membres pratiquaient auparavant à l'encontre de la République démocratique allemande, sera rectifiée au plus tôt et que ce pays deviendra légitimement membre de l'Agence.

53. Lors de la seizième session de la Conférence générale de l'AIEA, la délégation tchécoslovaque a aussi évalué de façon positive le programme d'activités de l'Agence pour la période allant de 1973 à 1978. Nous apprécions particulièrement la présentation détaillée des passages concernant les garanties, l'énergie nucléaire, la sécurité nucléaire et surtout la radio-écologie, à laquelle l'Agence consacre maintenant une attention particulière. Nous appuyons totalement le programme d'activités destiné à mettre au point un système international d'informations nucléaires dans le domaine de la physique et des techniques nucléaires.

54. Il ressort du rapport du Directeur général, M. Sigvard Eklund, que mon gouvernement tient en grande estime pour ses activités, que l'Agence exécute actuellement un certain nombre de programmes et de projets d'assistance aux pays en voie de développement et qu'en même temps elle encourage la coopération internationale dans le domaine de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire. La République socialiste de Tchécoslovaquie prend une part active à ces travaux, et, grâce à d'importants succès obtenus dans la recherche et dans l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire, elle contribue à la mise en œuvre du programme de l'Agence.

55. Je profite de cette occasion pour rappeler que la délégation tchécoslovaque avait proposé, à la seizième session de la Conférence générale de l'Agence, de tenir un des colloques de 1973 en Tchécoslovaquie et d'organiser des voyages d'étude dans notre pays à l'intention des experts de pays en voie de développement; d'autre part, le Gouvernement tchécoslovaque a offert cinq bourses d'études à long terme dans des institutions tchécoslovaques de niveau universitaire ainsi que des bourses de quatre ans permettant à des diplômés de travailler dans des instituts de recherche et des établissements relevant de l'Académie des sciences de Tchécoslovaquie. Le Gouvernement tchécoslo-

vaque a examiné avec une attention toute particulière les possibilités d'accorder une assistance technique élargie aux pays en voie de développement membres de l'Agence et a décidé d'augmenter de 30 p. 100, en 1973, sa contribution volontaire au fonds d'assistance technique.

56. Pour conclure, je voudrais évoquer une question relative au budget. Nous apprécions les efforts déployés par l'Agence pour établir son budget d'une manière aussi rationnelle que possible. Nous notons avec intérêt que le taux d'accroissement du budget de 1973 est inférieur à celui de 1972. Néanmoins, nous devons nous demander si cela résulte vraiment d'une efficacité accrue. Si le taux d'accroissement du budget diminuait aux dépens de certains programmes importants de l'Agence, nous serions contraints de nous y opposer. L'Agence doit certes augmenter l'efficacité de ses activités pour réduire le taux d'accroissement du budget, mais pas aux dépens de programmes qui constituent la base même de ses travaux.

57. A notre avis, il serait très utile d'entendre de plus amples commentaires sur cette question chaque fois que nous examinerons les activités de l'Agence à l'Assemblée générale. Nous devons veiller à ce que cet examen annuel ne devienne pas une simple formalité. Cela ne ferait que nuire à l'œuvre entreprise. La République socialiste de Tchécoslovaquie, qui est membre de l'Agence depuis qu'elle existe et qui s'efforce de coopérer toujours plus avec elle, s'intéresse particulièrement à tous les commentaires portant sur les activités de l'Agence, notamment à ceux qui proviennent des pays en voie de développement, et elle est disposée à les prendre en considération dans ses travaux futurs au sein de cette importante organisation internationale.

58. M. HENNINGSEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, pour la déclaration détaillée qu'il a faite en présentant le rapport annuel de l'Agence.

59. La Norvège attache une grande importance aux activités de l'AIEA car nous sommes convaincus qu'elle sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement de la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

60. Au cours de l'année écoulée, la Norvège a eu l'honneur d'appartenir au Conseil des gouverneurs et nous sommes heureux d'avoir pu ainsi prendre une part active à la recherche de solutions à certains des problèmes importants dont le Conseil se trouvait saisi.

61. Il est encourageant de constater que les programmes de l'Agence continuent à répondre aux besoins des Etats membres, et M. Eklund doit être félicité personnellement pour le succès avec lequel il a administré les programmes divers et importants de l'Agence à une aussi vaste échelle, avec les ressources relativement modestes dont il dispose.

62. Les principaux thèmes de travail de l'Agence, au cours de la période que nous examinons dans ce rapport, ont été, premièrement, la négociation d'accords de garanties avec les Etats dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires; deuxièmement, l'assistance aux pays en voie de développement, notamment pour l'introduction de l'énergie

nucléaire et l'utilisation des techniques nucléaires dans l'agriculture; et troisièmement, les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement.

63. La Norvège, qui a été parmi les premiers à signer et à ratifier le Traité de non-prolifération, a appuyé d'emblée l'idée d'un accord tendant à arrêter la prolifération des armes nucléaires. L'entrée en vigueur de cet accord signifiait, en fait, la mise en pratique de toutes les dispositions du Traité, y compris l'établissement d'un système de garanties, sous les auspices de l'Agence, comme il est envisagé dans l'article III du Traité. Grâce à l'efficacité du Comité des garanties, l'Agence a pu rapidement engager des négociations avec les Etats non dotés d'armes nucléaires.

64. Le Gouvernement norvégien n'a pas tardé à entamer des négociations avec l'Agence et à signer un accord de garanties, conformément au Traité de non-prolifération. Cet accord est entré en vigueur le 1er mars 1972.

65. Nous notons également avec satisfaction qu'au 30 juin 1972 le Conseil des gouverneurs de l'Agence avait approuvé des accords avec 25 Etats non dotés d'armes nucléaires, sur les 68 qui étaient à cette date parties au Traité.

66. Ce matin, nous avons écouté avec intérêt M. Eklund nous parler des progrès des applications pacifiques des explosifs nucléaires qui constituent des avantages importants pour l'humanité. Il est clair, cependant, que la plus grande coopération internationale sera indispensable pour que ces avantages puissent se confirmer.

67. Nous sommes particulièrement frappés par les activités toujours croissantes de l'Agence dans le domaine de la fertilité des sols, de la reproduction des plantes, de la zootechnie, de la conservation des aliments, de la lutte contre les insectes et de l'élimination des ravageurs.

68. La question de l'énergie nucléaire pour les pays en voie de développement est un sujet qui, dans les années à venir, prendra nécessairement une place de plus en plus grande dans le travail de l'Agence. L'énergie nucléaire sera d'une importance considérable pour ces pays dans la solution de leurs problèmes d'énergie, et c'est une solution qui nous concerne tous.

69. Le problème de la destruction des déchets nucléaires, particulièrement dans le milieu marin, est devenu un sujet de préoccupation croissante dans le monde entier. Il faut pouvoir disposer d'urgence de normes internationales applicables à l'élimination des déchets radioactifs et il faut aussi arrêter les limites acceptées pour les effluents nucléaires dans la mer et dans l'atmosphère. Il est encourageant de noter que le Conseil a décidé que l'une des tâches les plus importantes et les plus urgentes de l'Agence, une tâche dans laquelle elle devrait jouer un rôle primordial en collaboration étroite avec les autres organisations internationales intéressées, était l'élaboration de normes de sécurité recommandées pour la dispersion dans l'environnement des déchets radioactifs résultant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

70. Pour conclure, je voudrais, une fois de plus, dire combien le Gouvernement norvégien est reconnaissant à

l'AIEA et à son directeur général, M. Eklund, qui a si fortement contribué aux progrès de cette vaste entreprise.

71. M. Von HIRSCHBERG (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes heureux d'accueillir une fois encore M. Eklund parmi nous. Ce matin, nous avons écouté sa déclaration avec intérêt. Elle était détaillée et instructive et, s'ajoutant au rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, elle complète très utilement nos connaissances et nous aide à comprendre la façon dont l'Agence s'efforce de mettre à la portée de toutes les nations du monde les avantages des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

72. En lisant le rapport de l'Agence, nous constatons que les principaux thèmes de ses travaux pendant la période examinée ont été la négociation d'accords de garanties, l'assistance aux pays en voie de développement, et les effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement.

73. S'agissant des garanties, nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Agence et l'EURATOM du succès des négociations qui ont abouti à la conclusion d'un accord de garanties, dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. A part cela, nous avons noté avec intérêt qu'il y a eu au cours de cette année une application plus large du système de garanties de l'Agence ainsi qu'une mise en œuvre plus efficace. L'échange de données nucléaires, d'équipement et d'informations entre toutes les nations du monde, indispensable pour l'évolution des programmes d'énergie nucléaire des pays en voie de développement, s'en trouvera automatiquement facilité.

74. Bien que l'AIEA existe pour encourager les utilisations pacifiques de l'énergie atomique dans le monde entier, ce sont en premier lieu les pays en voie de développement qui, dans leur lutte pour le progrès économique et social, ont grand besoin des techniques nucléaires modernes. C'est donc avec regret que nous constatons que le programme d'assistance technique — qui représente aux yeux de beaucoup d'Etats membres l'élément le plus important du programme d'ensemble de l'Agence — continue de souffrir d'un appui financier insuffisant. De nombreuses demandes techniquement fondées ne peuvent être satisfaites par manque de fonds. Cependant, l'importance du programme d'assistance technique de l'Agence est plus grande que jamais. Le problème d'un monde frappé par l'explosion démographique atteint, aujourd'hui, des proportions dramatiques. Les experts nous ont mis en garde contre les incidences de cette situation, qui pourrait amener des souffrances indicibles. Nous estimons, comme les hommes de science l'ont dit, que l'énergie nucléaire est la clef qui permettra de résoudre bien des problèmes inhérents à cette situation. Cependant, manquant de fonds suffisants et d'autres ressources, l'Agence ne peut jouer le rôle qui lui revient, et aider le monde à répondre à ces épreuves. Nous lançons donc à nouveau un appel à tous les Etats membres qui sont financièrement en mesure d'appuyer le programme d'assistance technique de l'Agence pour qu'ils contribuent au fonds général, au moins sur la base des quotes-parts qui leur sont fixées. Nous espérons aussi qu'un nombre croissant d'Etats membres envisageront de fournir une assistance bilatérale pour les projets que le programme d'assistance technique ne pourra financer. Pour sa part, mon pays

continuera à apporter ses contributions volontaires au fonds général sur la base de sa quote-part du budget ordinaire, et à donner son aide sous d'autres formes, dans la mesure de ses possibilités.

75. Et parlant de finances, nous constatons avec préoccupation que, pour la première fois dans l'histoire de l'Agence, comme M. Eklund nous l'a dit ce matin, une légère réduction du programme a été nécessaire afin de maintenir les augmentations du budget ordinaire dans des limites acceptables. Cette situation est loin d'être satisfaisante et, comme l'a fait remarquer M. Eklund, la tendance doit être inversée si nous voulons que l'Agence puisse disposer d'un programme dynamique et adapté aux besoins des Etats membres. En très grande partie, cet état de choses est dû aux ravages de l'inflation et aux fluctuations de devises qui affectent les prévisions budgétaires les plus minutieuses. Le Directeur général et l'Agence peuvent s'enorgueillir d'avoir pu néanmoins réaliser des économies. Par exemple, nous constatons qu'aucune augmentation de personnel temporaire n'est proposée pour 1973 — il y a même une réduction du nombre total de postes —, et nous voyons qu'un effort consciencieux est fait pour éliminer ou achever les projets qui ont atteint leur but et pour allouer les priorités selon les besoins du jour. Néanmoins, nous trouvons ici un nouvel exemple des répercussions que les facteurs budgétaires et financiers exercent sur les activités opérationnelles de l'Agence.

76. Cette année a été essentiellement une période de consolidation en prévision des nombreuses tâches, nouvelles et ardues, qui attendent l'Agence. Une de ces tâches concerne la pollution de l'environnement. Le développement rapide de l'énergie nucléaire a provoqué dans le monde une préoccupation croissante à l'égard de la sécurité nucléaire et de la protection de l'environnement. C'est un domaine d'activité croissante pour l'AIEA et nous nous félicitons de l'importance que son programme accorde au problème de la pollution de l'environnement dans le cadre des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en général et de l'élimination des déchets radioactifs en particulier. Comme le Directeur général l'a fait remarquer lui-même dans son rapport, l'intérêt de l'Agence est prééminent dans ce domaine. Il est donc logique qu'elle se voit chargée de s'occuper de ces problèmes et de coordonner les efforts internationaux qui s'y rapportent.

77. Ainsi, le tableau que nous offre aujourd'hui l'AIEA est celui d'une organisation administrée avec prudence et réalisme, désireuse de satisfaire les besoins réels de la communauté internationale, mais privée, dans une certaine mesure, des ressources nécessaires à tous les services qu'elle pourrait rendre. Etant donné sa capacité de contribuer efficacement à la solution d'un grand nombre de problèmes mondiaux pressants, il conviendrait que toutes les nations se concertent pour lui donner l'appui qu'elle mérite.

78. M. CHAKRAVARTY (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée est saisie du rapport annuel de l'AIEA pour la période allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972. Ce rapport a été examiné à la seizième session de la Conférence générale de l'Agence qui s'est réunie à Mexico le 26 septembre dernier et il est maintenant transmis à

l'Assemblée générale pour examen. Ma délégation voudrait faire quelques observations à ce sujet.

79. Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Agence, et en particulier son éminent directeur général, M. Sigvard Eklund, de nous avoir présenté un rapport si intéressant. L'introduction à ce rapport met en relief les activités principales de l'année écoulée. Il ressort clairement de cette introduction que, sous la sage direction de M. Eklund, l'Agence a réalisé des progrès considérables dans l'accomplissement d'un certain nombre des objectifs prévus dans son statut.

80. La quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique qui s'est tenue à Genève en septembre 1971, a représenté en fait un événement important, indiquant à quel point la puissance nucléaire est devenue une entreprise commerciale ordinaire depuis la troisième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique qui s'est tenue en 1964. Le fait que la quatrième Conférence ait attiré à Genève quelque 4 000 participants prouve bien l'intérêt que de nombreux pays portent à l'énergie nucléaire et à ses utilisations pacifiques. Ma délégation note avec satisfaction que l'un des objectifs de la Conférence consistait à faire connaître aux planificateurs, aux économistes et aux représentants des gouvernements le rôle de l'énergie atomique et les applications des isotopes dans les domaines de la médecine, de la technique, de la production alimentaire et d'autres encore. On a légitimement mis l'accent sur les problèmes pratiques qui accompagnent l'intégration de la puissance nucléaire dans l'économie et les plans nationaux.

81. Ma délégation est heureuse de noter que l'AIEA assume des responsabilités croissantes dans l'exercice de ses fonctions. L'Agence, à juste titre, consacre une attention considérable aux effets de l'énergie nucléaire sur l'environnement. Nous notons également que des progrès sensibles ont été faits dans la négociation et la mise en application des accords de garanties, qu'il s'agisse d'accords sur des projets, d'accords de transfert ou d'accords au titre du Traité de non-prolifération.

82. Mais, d'autre part, ma délégation constate avec inquiétude que l'écart entre les demandes d'assistance technique reçues par l'Agence et les programmes approuvés s'agrandit chaque année. Le pourcentage des demandes d'assistance technique que l'Agence a pu satisfaire a fortement diminué entre 1971 et 1972, malgré l'augmentation de ses ressources. L'augmentation de la valeur nominale des ressources disponibles est en fait très supérieure à l'augmentation monétaire, ainsi que l'indique le rapport, en raison de l'inflation et des modifications des taux de change. A maintes reprises, nous avons exprimé notre inquiétude devant le fait que les fonds déjà insuffisants dont l'Agence dispose pour les programmes d'assistance technique pourraient être encore réduits si l'Agence devait assumer des responsabilités supplémentaires dans le domaine des garanties découlant du Traité de non-prolifération.

83. L'objectif prévu pour les contributions volontaires destinées à financer les programmes d'assistance technique en 1973 est resté de 3 millions de dollars seulement. La

contribution de l'Inde pour 1972 s'est élevée à 42 500 dollars, alors que sa quote-part avait été fixée à 42 300 dollars. Pour suivre notre politique de soutien aux programmes d'assistance technique, nous avons décidé que notre contribution pour 1973 serait de 45 000 dollars, notre quote-part se montant à 44 700 dollars. L'Inde continue de mettre à la disposition des candidats désignés par l'Agence cinq bourses de formation. Nous avons également décidé de fournir les services d'un expert pour l'étude du marché de l'énergie nucléaire dans certains pays en voie de développement, que l'Agence a entreprise en coopération avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement [BIRD].

84. La mort soudaine de M. Vikram A. Sarabhai, le 30 décembre 1971, a constitué une grande perte pour le développement nucléaire de mon pays. Sa contribution au développement de l'énergie nucléaire et à ses applications pacifiques dans de nombreux domaines ne sera pas oubliée de sitôt dans mon pays. Malgré cette perte, l'Inde a poursuivi le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et ses travaux de recherche fondamentale. Il serait peut-être à propos de mentionner que le 11 août 1972 notre deuxième usine d'énergie nucléaire, à la centrale atomique de Rajasthan, a atteint le point critique. La collaboration entre l'Atomic Energy of Canada Ltd. et l'industrie canadienne, d'une part, la Commission indienne de l'énergie atomique et l'industrie indienne d'autre part, constitue un exemple remarquable de coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Les génératrices nucléaires du projet d'énergie atomique de Madras en sont à un stade avancé et la construction d'une quatrième centrale atomique à Narora près de Delhi vient d'être annoncée.

85. Ma délégation est heureuse de noter que l'Agence va donner la priorité à son programme pour l'alimentation et l'agriculture, en vue d'augmenter le rendement de certaines cultures importantes, de pallier la "carence des protéines" et d'empêcher le gaspillage des aliments. Ces trois programmes revêtent un intérêt très important pour les pays en voie de développement, et ma délégation attend les réalisations de l'Agence avec le plus vif intérêt.

86. Le développement des ressources en eau présente un intérêt vital pour les pays en voie de développement. En conséquence, ma délégation est heureuse de noter, en lisant les paragraphes 59, 60 et 61 du rapport, que des programmes d'assistance technique en hydrologie isotopique ont été exécutés au Brésil, en Colombie, en Equateur, en Grèce, en Inde, au Mexique, en Pologne, en Turquie, en Uruguay et en Yougoslavie. J'espère qu'il sera possible d'appliquer des programmes semblables à d'autres pays en voie de développement.

87. Au paragraphe 75, le rapport indique que les commandes de centrales atomiques ont fortement augmenté en 1971. Les 52 génératrices nucléaires commandées représentent à peu près la moitié des commandes totales pour des centrales électriques. Les prévisions selon lesquelles la part de l'énergie nucléaire dans la production totale d'électricité passerait de 2 p. 100 en 1970 à environ 50 p. 100 en l'an 2000 paraissent toujours valables. Les pays en voie de développement, en conséquence, se doivent d'en

tenir compte. Il serait sage de faire intervenir ces prévisions dans les plans nationaux que ces pays élaborent en vue de répondre à l'avenir, à leurs besoins d'énergie à long terme.

88. Avant de conclure, je voudrais déclarer que l'Agence internationale de l'énergie atomique a effectué un travail excellent dans divers domaines relatifs aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique et dans les informations et l'assistance qu'elle a fournies aux Etats membres à cet égard. Conformément à son statut, l'Agence est du reste chargée au premier chef de diffuser les connaissances et de favoriser l'application des utilisations pacifiques de l'énergie atomique en fournissant renseignements et assistance à tous les Etats membres sur une base non discriminatoire. Ma délégation est assez inquiète de constater que l'élaboration d'un nouveau cadre pour la mise en œuvre des garanties relatives au Traité de non-prolifération s'est accompagnée d'une diminution constante des activités que l'Agence consacre aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, notamment pour répondre aux demandes d'assistance technique et de bourses. Ma délégation espère que l'Agence réfléchira au plus tôt à cette tendance inquiétante et saura y remédier le plus tôt possible. J'espère que l'Agence continuera d'encourager activement les utilisations pacifiques de l'énergie atomique pour le bien de l'humanité tout entière.

89. M. CALERO-RODRIGUEZ (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Avant tout, je tiens à remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, de sa déclaration intéressante et utile de ce matin concernant les activités de l'Agence depuis la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Le Directeur général et ses collaborateurs méritent d'être félicités pour les efforts déployés par l'Agence pour mettre les bienfaits de l'énergie atomique à la disposition des pays en voie de développement et, en particulier, pour les efforts tendant à augmenter le courant des ressources financières destinées aux programmes d'assistance technique.

90. Tout récemment, lors de la seizième session de la Conférence générale qui s'est tenue à Mexico, les délégations ont eu l'occasion de passer en revue les travaux de l'Agence et d'évaluer les problèmes les plus pressants.

91. Les débats de cette conférence ont permis de constater que deux des fonctions principales de l'Agence — le développement et le contrôle — sont en rivalité croissante pour l'attribution de ressources financières très modestes. Cette question nous préoccupe pour l'avenir de l'Agence elle-même. Il est indéniable que certains Etats semblent attribuer une importance plus grande aux garanties qu'à l'assistance technique et que, de ce fait, ils accroissent le rôle de l'AIEA dans le domaine des accords de sécurité au détriment de sa fonction principale qui est d'étendre les avantages de l'énergie atomique aux pays en voie de développement.

92. Pour les pays en voie de développement, les programmes d'assistance technique ont une importance capitale. Néanmoins, la part de ces programmes dans le budget ordinaire de l'Agence a, d'année en année, toujours été inférieure à 20 p. 100. De plus, il faut souligner qu'une fois tenu compte des effets de l'inflation, les contributions volontaires au budget de l'Agence sont pratiquement au

même niveau qu'en 1959 — c'est-à-dire un an après le début des activités de l'Agence dans ce domaine. Il est donc à peu près certain que les pays hautement industrialisés, notamment les principaux pays dotés d'armes nucléaires, n'ont pas donné toutes les preuves souhaitables de leur intention explicite de mettre à la disposition de tous les Etats du monde les avantages des utilisations pacifiques de l'énergie atomique par l'intermédiaire de l'Agence. Le résultat de cette attitude est que, faute de ressources, l'Agence ne sera pas à même de donner suite à une bonne partie des demandes d'experts et d'équipement dans l'année à venir.

93. Cette situation alarmante existe en dépit du fait que, conformément à son statut, la fonction la plus importante peut-être de l'Agence consiste précisément à diffuser les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

94. Cependant, un élément positif apparaît dans un domaine connexe. En effet, le PNUD a commencé à mettre plus fortement l'accent sur la coopération technique dans le domaine nucléaire. Avec des ressources fournies en partie par le PNUD, le Brésil a entrepris un programme quinquennal de développement agricole à grande échelle grâce à l'application de l'énergie atomique. L'Agence a été chargée de l'exécution de ce projet.

95. Je voudrais aussi relever avec satisfaction le paragraphe 10 du rapport annuel de l'Agence où il est dit que le secrétariat a entrepris une étude détaillée du marché de l'énergie nucléaire dans certains pays en voie de développement. Nous estimons qu'une telle étude sera extrêmement utile en fournissant les données de base qui permettront aux pays en voie de développement de planifier leurs programmes, à l'industrie nucléaire de s'adapter au marché en connaissance de cause, et aux institutions de financement d'évaluer les investissements nécessaires.

96. Ma délégation n'a pas d'objections de fond quant au projet de résolution présenté à cet égard, sous sa forme révisée [A/L.681/Rev.1]. Cependant, nous serions heureux de voir le texte refléter l'inquiétude des pays en voie de développement devant la pénurie des ressources disponibles pour l'assistance technique. Nous estimons que le paragraphe 2 présente la situation sous un jour peut-être plus rose qu'elle ne l'est.

97. M. Eklund nous a dit aujourd'hui que l'Agence avait récemment pu disposer de ressources supplémentaires pour l'assistance technique. Mais comment se sentir optimiste lorsqu'il nous rappelle que, pour la première fois dans l'histoire de l'Agence, on a adopté un nouveau budget qui représente une diminution, encore que de faible importance, certes, dans l'ensemble des programmes? Je n'insisterai pas sur ce point, mais je le livre à l'examen des auteurs du projet de résolution A/L.681/Rev.1.

98. M. CHEN CHU (Chine) [*traduit du chinois*]: La délégation chinoise juge nécessaire de faire la déclaration suivante à propos du rapport de l'AIEA et du projet de résolution s'y rapportant qui va être mis au voix.

99. Premièrement, le 25 octobre 1971, au cours de sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2758 (XXVI) par laquelle elle a décidé le

rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits à l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'exclusion immédiate des représentants de Chang Kai-chek du siège qu'ils occupaient illégalement à l'ONU et dans tous les organismes s'y rattachant. Le 31 mai 1972, le Secrétaire général de l'ONU a informé la mission chinoise que le Secrétariat de l'Organisation et tous les organismes des Nations Unies venaient de recevoir des instructions pour que, dans tous les cas où il serait nécessaire de mentionner la clique de Chang Kai-chek et ses représentants illégitimes lors de l'établissement de rapports et de documents, une note ajoutée en bas de page renvoie le lecteur à la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale.

100. La délégation chinoise a pris note des précisions données par le Directeur général de l'AIEA dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui au sujet de l'emploi du mot "Chine" qui revient à plusieurs reprises dans le rapport de cet organisme. Toutefois, cette présentation manque encore de clarté. Nous demandons que les instructions du Secrétaire général sur ce point soient dorénavant appliquées dans les documents établis par l'Organisation des Nations Unies et tous les organismes qui s'y rattachent.

101. Deuxièmement, conformément à la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, l'AIEA a décidé, le 9 décembre 1971, d'expulser les représentants de la clique de Chang Kai-chek. La délégation chinoise a noté, au paragraphe 139 du rapport, que l'AIEA a déjà mis fin, ou entrepris de mettre fin, au cours de l'année 1972, à toutes les activités de coopération technique et d'aide à la recherche dont bénéficiait la clique de Chang Kai-chek. La délégation chinoise affirme que l'AIEA doit appliquer la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale et la décision pertinente qu'elle-même a prise le 9 décembre 1971, et qu'elle doit sans plus tarder, au cours de l'année 1972, mettre fin à tous les contacts qu'elle a gardés avec la clique de Chang Kai-chek.

102. Troisièmement, le rapport de l'AIEA mentionne la question du prétendu "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires". A cet égard, la délégation chinoise répète que ledit traité est une vaste supercherie montée conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le but de conserver leur monopole nucléaire, de maintenir leur hégémonie nucléaire et de continuer leur chantage nucléaire. Le Gouvernement et le peuple chinois s'opposent fermement à ce traité. C'est pour cette raison que la délégation chinoise s'élève énergiquement contre le projet de résolution relatif à cette question et qu'elle ne peut, à plus forte raison, prendre part au vote sur ce projet.

103. Le PRESIDENT : Les observations que vient de formuler le représentant de la Chine figureront, bien entendu, au procès-verbal de la séance et seront portées à l'attention de l'AIEA.

104. M. ZAHNAN (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je voudrais dire combien nous apprécions le rapport annuel de l'AIEA. Je tiens également à rendre hommage au Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, pour la déclaration si complète qu'il a faite ce matin devant l'Assemblée.

105. Le rapport annuel de l'Agence a déjà fait l'objet d'un débat à la seizième session de l'AIEA à Mexico, en septembre 1972. Toutefois, nous voudrions faire quelques remarques sur ses activités.

106. L'énergie nucléaire appliquée à la paix a pris une grande importance dans cette époque du développement, notamment pour les pays en voie de développement. Après l'apport considérable fait par l'Agence à de nombreuses applications nucléaires, il a fallu que l'AIEA s'attache à certains domaines particuliers plutôt que d'étaler ses ressources modiques sur un trop grand nombre d'activités.

107. A notre avis, l'Agence devrait faire porter plus d'efforts sur certains domaines et leur allouer des fonds plus importants dans les programmes à venir; je pense à des domaines tels que l'énergie nucléaire pour la production de l'électricité et le dessalement de l'eau de mer, l'utilisation d'engins explosifs nucléaires à des fins pacifiques ainsi que l'exploration et l'exploitation à grande échelle des matières premières nucléaires. Ces domaines sont d'une grande importance pour le progrès des pays en voie de développement. L'énergie nucléaire deviendra certainement une source importante d'énergie avant la fin du siècle. Des prévisions émises en septembre 1971 à la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, il ressort qu'en 1980 environ 15 p. 100 de l'énergie électrique mondiale proviendront de centrales nucléaires; cette proportion atteindrait 50 p. 100 en l'an 2000.

108. A notre avis, l'Agence devrait également jouer un rôle plus positif dans le financement des projets nucléaires dans les pays en voie de développement.

109. Un autre domaine qui intéresse ces pays est celui de l'exploration et de l'exploitation des matières premières nucléaires, telles que l'uranium, et le thorium, domaine auquel l'Agence a été priée de consacrer plus d'efforts et de ressources financières. L'étude des ressources mondiales en matières premières nucléaires intéresse au plus haut point tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement. Il faut espérer que l'Agence pourra ajouter d'autres efforts à ceux qu'elle déploie à présent dans ce domaine en coopération avec la BIRD et le PNUD.

110. L'AIEA devrait commencer à préparer un programme bien défini sur la possibilité d'utiliser les explosions nucléaires pour l'exécution de certains projets dans les pays en voie de développement, concernant par exemple les travaux publics, les activités minières et l'industrie pétrolière. Ce programme pourrait être inclus dans le programme de l'Agence pour les six années à venir.

111. La mesure dans laquelle l'Agence pourra mener à bien ses activités d'assistance technique dépendra en grande partie de l'augmentation et de la consolidation du fonds volontaire. D'après les chiffres du rapport annuel, l'Agence répond de moins en moins aux demandes présentées par les

Etats membres : alors qu'il y avait 50 p. 100 de réponses en 1962, ce chiffre n'était plus que de 25 p. 100 en 1972.

112. C'est là une cause de préoccupation pour les pays en voie de développement, et c'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'augmenter de façon substantielle le fonds volontaire. Nous félicitons la France et l'URSS qui ont annoncé à la Conférence générale de l'Agence en septembre 1972 qu'elles allaient augmenter leurs contributions volontaires. L'Egypte, pour sa part, a décidé de maintenir sa contribution au Fonds volontaire pour 1973 au même niveau qu'en 1972. Cette contribution représente plus du double de la quote-part fixée pour l'Egypte. Cependant, il faut noter avec regret que les dépenses budgétaires de l'Agence baisseront de 1,1 p. 100 pour l'exercice financier 1973.

113. Nous notons également avec satisfaction la constante coopération de l'AIEA et du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui fournit à l'Assemblée générale des informations et des conseils sur les effets des rayonnements ionisants provenant des essais d'armes nucléaires et sur la contamination radioactive de l'environnement provenant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Des données de ce genre aident et aideront toujours beaucoup à assurer le contrôle et la protection du milieu humain contre les effets nocifs éventuels de la contamination radioactive. A cet égard, nous préconisons une étroite coopération entre l'AIEA et l'organe des Nations Unies qui sera chargé des problèmes de l'environnement.

114. Enfin, ma délégation voudrait appuyer le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Roumanie tel qu'il est révisé dans le document A/L.681/Rev.1.

115. M. PLAKA (Albanie) : La délégation albanaise a demandé la parole pour exprimer ses fermes réserves à certaines références afférentes au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires contenues dans le rapport de l'AIEA à l'Assemblée générale, pour l'année 1971/72, et au paragraphe 3 du projet de résolution A/L.681/Rev.1.

116. Etant donné notre opposition résolue à ce traité de triste renommée, notre délégation ne participera pas au vote sur le projet de résolution susmentionné.

117. Le PRESIDENT : La liste des orateurs étant épuisée et étant donné qu'il n'y a pas d'orateurs inscrits pour une explication de vote avant le vote, nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Roumanie [A/L.681/Rev.1]. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 2907 (XXVII)].

La séance est levée à 16 h 55.